



École Ahuntsic et annexe

À TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE

INSCRIPTIONS

Les semaines d'inscription (nouveaux élèves de maternelle et du primaire) se terminent vendredi. Nous pourrions commencer à travailler sur l'organisation scolaire de 2021-2022.

COVID-19

Rappelons que si votre enfant présente un symptôme compatible avec la COVID-19 (fièvre, perte du goût ou de l'odorat, toux nouvelle ou aggravée, essoufflement, difficulté à respirer, maux de ventre, vomissements, diarrhée, mal de gorge, nez qui coule ou congestion, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées), vous devez suivre ces étapes :

- Garder son enfant à la maison.
- Appeler la secrétaire de l'école pour l'en aviser et lui dire le motif de l'absence.
- Utiliser l'outil d'autoévaluation des symptômes en ligne <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/> ou **contacter la DSP au 1 877 644-4545**
- **Un enfant doit demeurer à la maison lorsque lui-même ou un membre de sa bulle familiale est en attente de résultat de dépistage et ce, jusqu'à la réponse du test.**
- Un formulaire doit être rempli par les parents au moment du retour de l'enfant dans son milieu éducatif à la suite d'une absence pour une contamination confirmée ou des symptômes liés à la COVID-19 (vous trouverez ce formulaire en pièce jointe).



Si votre enfant est à la maison et que vous désirez du travail pour quelques jours, nous vous demandons de contacter son enseignant(e).

Veillez noter qu'avec l'arrivée du froid, des gants et des mitaines, la désinfection des mains se fait à l'intérieur de l'école dès l'entrée des élèves.

Situations pour lesquelles votre enfant doit être en isolement :

- a. Il a reçu un résultat de test positif ;
- b. Il est en attente d'un test ou d'un résultat de test ;
- c. Il a été en contact avec un cas confirmé ;
- d. Il est de retour de voyage ;
- e. Un membre de la bulle familiale a des symptômes et est en attente de résultat de test.

Port du couvre-visage :

- Tous les élèves doivent porter un couvre-visage dans les corridors et les aires communes ;
- Les élèves de 5e et 6e années doivent porter un couvre-visage en classe ;
- Les élèves du préscolaire sont exemptés de cette mesure ;
- Le port du couvre-visage est obligatoire dans l'autobus ;
- Veuillez fournir deux couvre-visages dans le sac à dos de votre enfant

Merci d'être vigilant et de bien respecter la procédure, il en va de la sécurité de toute notre école.

SOULIERS À L'ÉCOLE

Nous remarquons depuis quelques semaines que plusieurs enfants n'ont pas de souliers à l'école. Ils se promènent en à pieds de bas (en chaussettes) toute la journée. En plus de ne pas être hygiénique, ce n'est pas sécuritaire. Imaginez votre enfant en chaussettes dehors en cas de sortie d'urgence s'il y avait un feu. Svp, assurez-vous que votre enfant rapporte ses souliers à l'école tous les lundis.



RENCONTRE DES COMITÉS-ÉCOLE

- CÉ : lundi 8 février à 18 h 30 par teams. Si vous désirez assister à la rencontre, vous devez envoyer un courriel à ahuntsic@csgdm.qc.ca.

SEMAINE DES ENSEIGNANTS

Du 1^{er} au 5 février, c'est la semaine des enseignants. Vous serez d'accord avec moi, cette année plus que jamais, il convient de saluer le travail exceptionnel de nos enseignants auprès de vos enfants. Cette semaine thématique est une belle occasion d'en profiter pour envoyer un mot de remerciement de la part de votre enfant, un petit geste qui sera grandement apprécié.

RAPPEL STATIONNEMENT DEVANT L'ÉCOLE

Nous demandons votre collaboration au niveau du stationnement devant l'école le matin, n'oubliez pas que trois autobus déposent des enfants au pavillon principal entre 7 h 54 et 8 h 2 et reviennent les chercher entre 15 h 12 et 15 h 22. À l'annexe, c'est entre 7 h 49 et 7 h 57 et entre 15 h 7 et 15 h 12. Il est donc important de laisser le débarcadère libre et de ne pas bloquer les autobus en stationnant en double. Je sais que nous sommes situés sur un coin très passant, que les places de stationnement se font rares et que ce n'est pas toujours une mince affaire de laisser vos enfants le matin.



Les virages en U (demi-tour) ne sont également pas une bonne idée pour votre propre sécurité et celle des autres conducteurs. Votre collaboration à tous est donc souhaitable, car des **contraventions risquent d'être distribuées, et les policiers sont plus vigilants à la demande des chauffeurs d'autobus et de la direction.**

Stationnement du pavillon principal : il est strictement réservé aux employés de l'école, et ce, même si c'est simplement pour y déposer votre enfant. L'hiver, les places y sont encore plus limitées et il devient difficile pour le personnel de se stationner. Merci de votre compréhension !

PONCTUALITÉ ET RETARDS

Nous en profitons pour féliciter tous les élèves qui sont quotidiennement à l'heure à l'école, et rappeler aux autres l'importance d'être ponctuel afin de ne pas manquer des apprentissages, mais aussi pour ne pas déranger tout le groupe par une entrée tardive.

Souvenez-vous également que nous faisons entrer les enfants dès 7 h 54 ou 7 h 49 à l'annexe lors des jours de grands froids [-25 degrés Celsius avec le facteur vent] ou de pluie. L'entrée se fait à ce moment par la porte de la cour d'école au pavillon principal pour le primaire, par la porte du SDG pour les groupes du préscolaire M01-M02, et par la porte de la petite cour pour les groupes du préscolaire M03-M04 - M80.



DES NOUVELLES DU SERVICE DE GARDE

- Le ministère de l'Éducation a décidé qu'il n'y aurait pas de SDG durant la semaine de relâche. Il est possible de voir avec les ressources du quartier s'il y a des camps ouverts.
- Les journées pédagogiques du 11 et du 24 février se passeront à l'école. Il est important de respecter la date limite d'inscription. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant est inscrit à ces journées.
- Relevés fiscaux : Vous avez maintenant la responsabilité d'imprimer vous-mêmes vos relevés. Vous trouverez la procédure pour le faire en pièce jointe. Il est important de noter que les parents qui n'ont pas payé leur compte du mois de décembre avant le départ pour le congé des fêtes recevront, après le premier reçu fiscal, un deuxième reçu d'impôts (reçu fiscal modifié) pour la partie du paiement en retard.
- Encore cette année, les réinscriptions au service de garde pour l'année scolaire 2021-2022 se feront par internet sur Mozaïk. Vous aurez les informations aussitôt qu'elles seront disponibles.
- Les parents qui désirent modifier la fréquentation de leur enfant au service de garde ou au service de diner doivent remplir le contrat d'utilisation 2020-2021 vingt jours à l'avance et le remettre à la responsable du service de garde.

Nathalie Parent
Directrice

Zina Azira
Directrice adjointe